

AR Prefecture

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du LOT

046-214601767-20230523-2023\_05\_43-DE  
Reçu le 24/05/2023

Commune de LIVERNON

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de LIVERNON,  
Séance du 23 mai 2023

Nombre de conseillers

En exercice 12

Présents 10

Votants 11

Absents 02

Date de la convocation :  
16 mai 2023

Date d'affichage :  
16 mai 2023

**OBJET :**

Délibération N° 2023-05-43

Avenant ERC relogement  
Mairie /AP Maison  
Courdès

Acte rendu exécutoire après  
Dépôt en Sous-Prefecture  
Le 24/05/2023  
Et publication ou notification  
Du 29/05/2023

Monsieur Le Maire  
Jacques COLDEFY



L'an deux mille vingt-trois le vingt-trois du mois de mai à 20 h 30.  
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jacques COLDEFY, Maire.

Présents : Belin Jérôme -Gallineau Sébastien- Grimal Béatrice- Martinez Dimitri - Mas Cédric - Mejecaze Jean-Paul - Mézy Amandine - Soulier Bruno - Verbiguié Laurie.

Absents : Bouyssou Vanessa a donné procuration à Mézy Amandine. Serrau Martial.

Secrétaire de séance : Soulier Bruno.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'avenant de l'entreprise ERC pour le Lot n° 02 du marché relogement de la Mairie et de l'Agence postale communale « Maison Courdès ».  
Ledit avenant concerne les travaux non effectués puisque pris en charge par une autre entreprise et s'élève à - 13 453.30 € HT, soit - 16 143.96 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte à l'unanimité l'avenant en moins-value présenté par l'entreprise ERC pour un montant de - 13 453.30 € HT et - 16 143.96 € TTC ;
- charge Monsieur le Maire de signer tout document nécessaire à intervenir ;

Fait et délibéré, les jours et an que dessus

Pour copie conforme

Le Maire  
Jacques COLDEFY

